



**Commune de Saint Germain sur Morin**  
**Accueil de Loisirs «Les FARFELLOUPS»**

-----  
**Attestation 2022-2023**  
**« Informations Portail Famille »**

Cette attestation ne s'applique que pour les enfants déjà enregistrés sur le Portail Famille de la ville. Les responsables légaux peuvent ainsi remplir qu'une seule attestation pour l'ensemble des enfants à charge et remplace donc les dossiers d'inscriptions individuels.  
Pour les nouveaux enfants et non enregistrés sur le Portail famille (ex : première section maternelle) le dossier d'inscription individuel et complet est obligatoire.

Je soussigné(e).....

Responsable légal de mon ou mes enfant(s) :

Enfant 1 : .....

Enfant 2 : .....

Enfant 3 : .....

Enfant 4 : .....

Je déclare l'exactitude des renseignements portés sur le Portail Famille. En cas de modifications, je m'engage à mettre à jour mes renseignements sur le Portail Famille. En cas de nécessité j'informerai également l'accueil de la mairie, et/ou l'accueil de loisirs, des modifications essentielles (PAI, personnes autorisées à récupérer votre ou vos enfant-s, numéro de téléphone...).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal de Saint-Germain-sur-Morin et m'engage à le respecter.

Fait à : .....

**Signature**

le : /\_/\_/ \_/\_/ \_/\_/\_

Cette attestation est à retourner physiquement avant le  
**26 juin 2022**  
à l'accueil de la mairie.

**Documents à fournir avec cette attestation :**

- Photocopie du dernier avis d'imposition
- Photocopie des vaccins à jour de chaque enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

**Nous attirons votre attention sur l'utilité de souscrire  
une assurance responsabilité civile individuelle**